

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Agir pour soutenir l'attractivité et le dynamisme économique de tous nos territoires	E101

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le règlement n°2023/2831 de la commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-1 et suivants et L1611-4, et L4221-1,
- VU** le Code de l'artisanat,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 22 et 23 juin 2017 approuvant le Plan régional pour l'économie numérique « Une connexion accompagnée, levier de notre économie »,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 20 et 21 décembre 2017 adoptant le règlement d'intervention modifié relatif au soutien des Pôles territoriaux de coopération économique,
- VU** les délibérations du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, ainsi que la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide à l'investissement "Pays de la Loire investissement numérique", modifié par délibération de la Commission permanente du 23 mars 2023,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 17 octobre 2024 approuvant le règlement d'intervention du « PASS Entreprendre en Pays de la Loire », modifié par la délibération du Conseil régional du 5 mars 2026,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 et 19 décembre 2025, modifiant le règlement d'intervention Pays de la Loire Commerce-Artisanat,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires, communiquant à la Région des Pays de la Loire, les aides qu'ils ont reçues au cours des 36 mois précédant l'attribution de l'aide,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

8 subventions pour un montant global de 114 871 € (AP) sur un montant subventionnable de 382 901 € HT au titre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » pour 8 entreprises, figurant en 1.1 annexe1.

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante.

D'AUTORISER

la dérogation au règlement d'intervention du Pays de la Loire Investissement numérique voté en CP du 21 mai 2021 concernant les articles en lien avec la durée de validité de l'aide et de la prise en compte des dépenses, ainsi qu'aux modalités de versement de l'aide,

D'APPROUVER

la prolongation de validité d'une année supplémentaire de l'aide attribuée à l'entreprise IGITEX (astre n°2024_03309) en date du 18 mars 2024 pour un montant de 6 616 € dans le cadre du dispositif Pays de la Loire Investissement numérique, permettant ainsi d'allonger la prise en compte des dépenses jusqu'au 18 mars 2027.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement (AE) complémentaire de 1 000 000 € sur le dossier père du dispositif PASS Entreprendre en Pays de la Loire (N°2024_10654), dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional lors de la session du 17 octobre 2024, pour poursuivre son exécution en 2026, portant ainsi son montant à 3 240 000 €.

DE PRENDRE CONNAISSANCE

de la liste des bénéficiaires du dispositif PASS Entreprendre en Pays de la Loire aidées en 2025 au titre des aides de minimis. (2.1 annexe 1)

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 50 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 99 225 € TTC à FONDDES / France Active Pays de la Loire, au titre du dispositif « Pays de la Loire Entrepreneurs Engagés » pour l'année 2026

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention figurant en 2.2 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 10 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 68 930 € TTC au bénéfice de l'association Cultivons les Cailloux,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 2.2 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

les termes de l'avenant n°1 à la convention 2025_ 02623 présenté en 2.2 annexe 3, actant le changement de tiers bénéficiaire de la subvention attribuée à MATIERE GRISE au profit de l'association MATEMORPHOSE dans le cadre du projet de PTCE,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe l'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps Pays de la Loire

Ces élus ne prennent pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO, Philippe HENRY, Louis ROSSI, Didier REVEAU.

